



La gazette
Chamarétoise

N° 89 Décembre 2022



Chères Chamarétoises, chers Chamarétois,



Le mot du maire

Après le soleil, la pluie tant attendue est enfin arrivée. Notre source de St Chande s'est remise à couler abondamment et c'est tant mieux, pourvu que cela dure.

Le défi de demain sera l'eau. Nous le savons et nous nous devons de réagir aux attaques que mènent certaines influences, pour s'accaparer ce bien commun et vital pour nous tous. Cette compétence doit échapper aux communes au 1^{er} janvier 2026. Nous devons leur montrer que nous sommes capables d'entretenir correctement nos réseaux, de maîtriser nos réserves, nos coûts et le prix pour nos concitoyens. La gestion et l'approvisionnement en eau potable sont un service public à part entière et non un business.

Nous suivons mensuellement la consommation et l'approvisionnement en eau du village. Pour le mois de novembre, nous avons une consommation de 170 l/J /habitant, ce qui est très correct.

Nous réfléchissons déjà à la stratégie à adopter pour l'année prochaine. D'ores et déjà, afin d'anticiper, les économies faites par toutes et tous durant cet été doivent continuer. Ne perdons pas les bonnes habitudes, préparons l'été prochain. Nos nappes phréatiques sont au plus bas, il faut qu'elles se remplissent pour les temps à venir.

Quelques conseils :

Évitez de vider complètement vos piscines pour ceux qui le peuvent. Avec une remise à niveau au printemps ce sera toujours cela d'économisé.

Installez des réserves d'eau pour l'arrosage

mettez hors gel vos conduites extérieures afin d'éviter les fuites à la remise en service.

Du côté de la commune, nous allons réaliser notre Schéma Directeur de l'Eau Potable, déjà pour solder les problèmes sur notre réseau et pour éventuellement l'améliorer et anticiper les fuites. Nous avons confié cette mission à l'entreprise Naldéo.

Cela aura un coût important, mais c'est essentiel et nous allons demander et obtenir des aides auprès de nos partenaires, que sont l'Agence de l'eau et le Département.

Pour le reste, l'appartement du bâtiment de la poste sera disponible à la location au 1^{er} janvier 2023.

Dans la continuité, le pylône des antennes mobiles quartier des Buisses est opérationnel depuis le 24 décembre 2021 et ce pour les quatre opérateurs, c'était notre cadeau de Noël dernier. Le deuxième pylône sur le site de la station pour couvrir la partie Est du village, l'est depuis fin octobre 2022 pour tous les opérateurs sauf Orange, lequel a auto-proclamé que sa couverture de réseau était suffisante !

Et c'est faux : certains quartiers de Chamaret ne sont pas couverts et également la commune de Colonzelle. Un courrier a été fait aux responsables départementaux en préfecture de Valence, pour leur relater cette vision unilatérale d'Orange, et leur demander de faire pression sur cet opérateur, afin qu'il rectifie sa copie.



Pour la fibre, les travaux avancent, mais des problèmes voient le jour sur certains réseaux souterrains.

Les premières prises sont annoncées pour le troisième trimestre 2023 ...

S'agissant du projet « maisons Dessales », nous avons dû reporter le marché public car les offres n'étaient pas compatibles avec notre budget. Une révision du projet est en cours. Nous espérons un début de travaux pour la fin du premier trimestre 2023. Un peu de voirie a été réalisée cette année, nous allons continuer pour les années à venir. Tout cela a un coût important, avec qui plus est, une l'inflation galopante que nous subissons actuellement.

Les jardins partagés aussi prennent forme, la clôture en cette fin d'année ; les plantations viendront au printemps, mais ça, c'est le travail des jardiniers.

Je tiens à remercier les conseillers municipaux, les employés municipaux, les anonymes, qui ont participé aux travaux, à l'élaboration de ces projets, et qui ont permis leurs aboutissements.

Soyez certains que nous faisons de notre mieux pour gérer les moyens malheureusement limités, de la commune.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour 2023.

Nous vous attendons comme à l'accoutumé, pour les vœux de la municipalité le dimanche 8 janvier 2023 à 11h, à la salle des fêtes.

Je vous prie de recevoir, chers amis (es), mes salutations les meilleures.

Maurice BOISSOUT



Facturation Eau et Assainissement

A compter de 2023, la facturation des locataires sera envoyée aux propriétaires. Charge aux propriétaires de mettre en œuvre le remboursement auprès de leurs locataires.

SOMMAIRE

Le mot du maire	P 1
Rappel Eau assainissement	P 2
Coupure de courant	P 3
Donnez-nous des jardins	P 3
Serial trieur - composteur	P 4
Infos municipales	P 7
Réflexion civique	P 9
De Rome à Chamaret	P 10
Coin des associations	P 12
En 2022...	P 14
Célébration du Nouvel An	P 15
Célébrations	P 16

N° 89 Décembre 2022

Directeur de publication

Maurice BOISSOUT

Imprimeur: Mairie

Récépissé n° 649C2002

TRES IMPORTANT

RISQUE COUPURE D' ELECTRICITE CET HIVER

Le réseau électrique risque d'être en tension cet hiver. Des coupures de courant sont à craindre, aussi les personnes sous assistances médicales nécessitant la continuité d'alimentation en courant sont priées de se faire connaître et recenser en mairie.



Donnez-nous, donnez-nous des jardins ...



Saison 3



Comme nous vous l'avions annoncé récemment, les jardins partagés sont labourés depuis quelques semaines. Ils sont maintenant clôturés afin de les protéger de nos amis les animaux sauvages parfois trop gourmands et destructeurs. Les voilà donc prêts à être ensemencés par les jardiniers.

La clôture a été réalisée bénévolement par la MFR de Richerenches (maison familiale rurale d'éducation et orientation).

Nous tenons donc à remercier leur animateur et les jeunes apprentis qui ont réalisé cette activité. Ils auront en échange et à leur demande une petite parcelle de terrain. Ce qui leur permettra de jardiner et de côtoyer leurs aînés chamarétois.

Merci également au club VTT qui nous a cédé de vieux poteaux téléphoniques que nous avons transformés en piquets de clôture.

« **Bien vivre ensemble** », c'est partager une activité comme le jardinage mais c'est aussi la rencontre intergénérationnelle qui pourra se dérouler dans ce lieu convivial et naturel, dans le respect de l'environnement.





Je suis un « sérial trieur »

Ca y est, c'est décidé, vous allez **faire un compost dans votre jardin**.

Faire un **compost en tas**? Vous avez exclu l'idée, cela prend trop de place et ce n'est pas vraiment beau.

La **version plastique**, financièrement abordable mais dont la **laideur** est presque sans limite.

La **version bois** : plus jolie, plus « nature » mais dont le **coût** pour quelques planches et des vis vous paraît démesuré.

En plus, en y regardant de plus près, ces composteurs sont faits en bois traité autoclave. C'est un traitement courant pour le bois de jardin (pour la terrasse par exemple). Il le protège contre l'humidité mais aussi contre les insectes, les champignons... On peut s'interroger sur **l'influence de ce traitement chimique sur le compost**. A la fois sur les micro-organismes indispensables pour que la décomposition des déchets se fasse bien et aussi sur le substrat obtenu qu'on va utiliser pour la culture de plantes potagères et aromatiques que vous consommerez...

Pour ne pas prendre de risque, il est préférable de se tourner vers du bois traité non chimiquement ou encore du bois naturellement imputrescible.

Sachez que les palettes sur lesquelles il n'y a **aucune inscription ne sont pas traitées**. Leur bois aura donc une durée de vie limitée en extérieur. Celles avec la mention « **HT** » (haute température) ont été traitées par la chaleur - un peu comme une stérilisation, donc aucun produit chimique. Elles auront une durée de vie un peu allongée. Celles avec l'inscription « **MB** » (bromure de méthyle) sont traitées chimiquement et je vous déconseille de les utiliser pour ce projet.

Alors finalement, le plus pratique, le moins cher et le plus facile, c'est la palette non traitée.

Alors, on y va les sérials trieurs ?

C'est parti.

D'abord, on se dit souvent : « comment démonter les palettes avec tout ces clous pour les adapter à ma construction ? ». Le but étant de ne garder les renforts que sur la périphérie de la palette et retirer ceux du milieu. (comme sur l'image de gauche)

Petites astuces ci-dessous :

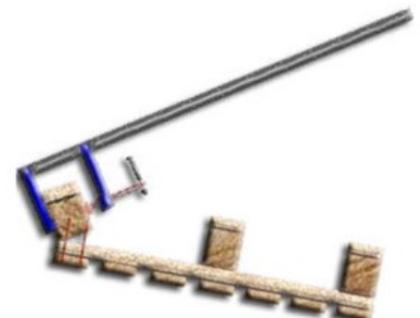
Marteau et pied de biche



Marteau seul

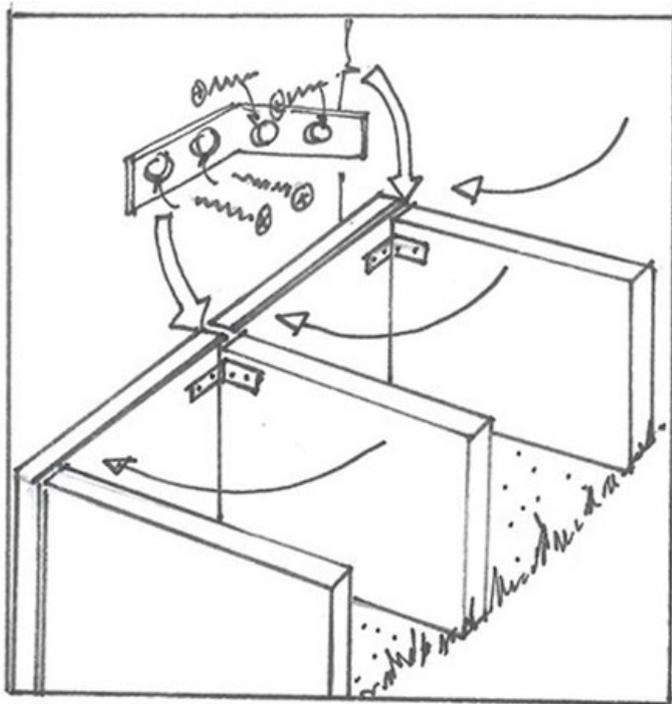


Serre joint (environ d'1m)



Ensuite, il y a plusieurs écoles. Est-ce que je veux plus ou moins investir, plus ou moins passer de temps, faire plus ou moins compliqué.... ?

Version la plus simple, je relie les palettes par du fil de fer ou des colliers plastiques. La barre en fer est optionnelle, elle permet d'utiliser des colliers plus courts et d'encren la construction dans le sol. Ajouter du grillage, c'est un peu plus cher mais cela peut permettre de retenir les déchets les plus fins si les planches de palette sont trop écartées. A voir ?



Autre façon de relier les palettes, par de la visserie et quelques équerrres. Un peu plus cher mais plus stable. On peut voir sur l'image suivante qu'il y a deux bacs. Cette solution permet de remplir un deuxième composteur quand le premier est plein et qu'il termine sa maturation !

Pour le couvercle qui n'est pas obligatoire mais évite que le composte ne sèche trop vite (chez nous et avec les sécheresses même hivernale!) ou se détrempe trop (trop d'eau nuit), voici une solution économique et facile. On peut prendre une palette que l'on recouvre de géotextile. Il protège efficacement de la lumière et laisse passer une partie de l'eau (on peut doubler la couche pour filtrer encore plus l'eau et la lumière). Sinon, une palette démontée où on clou sur toute la surface les planchettes récupérées (mais c'est plus long et fastidieux !).

Autres petits conseils : poser les palettes sur des briques ou moitié de parpaing récupérées afin que le bois ne touche pas le sol (ralentit le pourrissement), bêcher le sol qui va accueillir le composteur (nos amis les vers de terre viendront plus facilement), l'emplacement du composteur est important (pas trop loin du jardin, mais pas trop loin de la cuisine), un peu à l'ombre pour que cela ne sèche pas trop vite

Et voilà, vous êtes maintenant équipé d'un superbe composteur fait maison, vous pouvez être fier. Évitions le gaspillage et facilitons le recyclage. C'est gratuit, c'est éco responsable.



TRIER - TRIONS

C'est bon pour notre planète

Dans un peu plus d'un an, à partir du 1^{er} janvier 2024, « tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée », selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement.

Voilà une information reçue par nos deux « sérial trieurs » Charles et Franck lors de leur participation à une formation sur le compostage suivie à la CCEPPG (Communauté de communes)

Nous allons donc devoir composter individuellement et/ou collectivement. La commune a reçu de gros composteurs collectifs (Ils sont pour l'instant postés à l'ancien stade de foot à côté des jardins partagés).

Nous devons choisir le lieu d'installation le plus pertinent et échanger sur la méthode du compostage (c'est simple, ne vous inquiétez pas !). Nous avons visité la nouvelle installation de Grillon, cela fonctionne bien, les gens participent, c'est encourageant.

Nous vous proposerons donc très prochainement une date afin de se réunir pour échanger sur le compostage et faire des choix.

En attendant, triez, c'est bon pour la planète.

Charles et Franck





Informations Municipales

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 08-11-2022 à 18h30

Secrétaire de Séance : Patrice LALLIER

Présents : M. BOISSOUT, M-M. DAUBIGNEY, P. LALLIER, PEYRON M C, R CHAIX, Ch. SALETÈS ;VERNAZ J.; M MEYNARDIE,

Procurations : ML TRIQUET pour MC PEYRON, F EYNARD pour J VERNAZ

Absents : A ROUSTAN, G. FAUCON; Ch. BOMPARD; J CROUZET; S. GADAIS ;

Présence en visioconférence :

Quorum de présence : 8 Participants présents : 8

Approbation du compte-rendu du CM du 06-09-2022

Selon document envoyé le 03-11-2022.

Adoptés :10

Délibération " Demande d'aide de l'état et du département pour la réalisation du schéma directeur de l'eau potable"

Le conseil municipal dans sa séance du 6 septembre dernier a validé la réalisation du schéma directeur de l'eau potable et de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) pour la commune. Ce schéma est nécessaire pour prétendre à l'obtention d'aide auprès de nos différents partenaires pour tous travaux d'extensions ou modifications de réseaux sur l'eau potable.

La société NALDEO qui a déjà réalisé le schéma de l'assainissement de notre commune à été sollicité pour la réalisation d'une offre technico financière.

A ce jour, les offres prévisionnelles de la société NALDEO se décomposent comme suit

Réalisation du Schéma de l'eau potable : 31 193,75€HT

Option schéma (recherche de fuites sur tous les réseaux 8351,25€HT

Réalisation du Schéma de la DECI : 8707€HT

Prévisionnel travaux suite Schéma de l'AEP : 44 500€HT

Trois marchés devront être réalisé 1 schéma de l'AEP, 1 schéma de la DECI, 1 travaux

Sachant que les demandes d'aides doivent être réalisées avant le 30 novembre 2022, que le règlement d'attribution des aides doit changer au 1^{er} janvier 2023, Mr le maire propose de retenir ces offres pour les demandes d'aides auprès de nos différents partenaires, état, département et agence de l'eau.

Adoptés:10

Délibération " Partage de la taxe d'aménagement communale avec notre EPCI, la CCEPPG"

La taxe d'aménagement de la commune est actuellement fixée à 3.5%. Celle-ci a été reconduite par un vote du Conseil Municipal lors de la séance du 6 septembre dernier.

On nous demande de partager cette taxe d'aménagement avec la CCEPPG, notre EPCI.

Pour 2021 cette taxe a rapporté 14 000 € à notre commune (a ce jour 2700€ en 2022).

Pour rappel, la commune possède son propre PLU avec les exigences propres à notre commune et non un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et la commune supporte à elle seule le coût d'instruction des documents d'urbanismes émis par les pétitionnaires (coût en 2021, 4500 €).

La commune n'a pas sur son territoire, d'infrastructures étant de compétente intercommunale.

La taxe d'aménagement a été conçue pour que les communes puissent financer les infrastructures nécessaires à leurs expansions et au bon fonctionnement de celles-ci.

Mr le maire propose un taux de partage de la Taxe d'Aménagement de 0%.

Adoptés:10

Délibération " MNT Maintient de salaire "

Pour la mutuelle santé de nos agents, la commune adhère à la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale). Depuis plusieurs années un avenant au contrat de prévoyance collective « MNT Maintien de salaire » avait été souscrit a été prit pour le maintien du salaire de nos agents en cas d'arrêt maladie de longue durée.

Ce contrat arrive à échéance au 1^{er} janvier 2023, il convient donc de le réactualiser.

Le taux de cotisation est fixé à 2.96% du salaire brut des agents titulaires.

Adoptés:10

Délibération " Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 "

Au 1^{er} janvier 2024, le budget de la commune devra être impérativement soumis à la nomenclature M 57.

Ce référentiel instauré en 2015 est le plus récent du secteur public local.

Après concertation avec notre secrétaire principal nous sommes prêts à mettre cette nomenclature en place au 1^{er} janvier 2023.

Il devient donc nécessaire de délibérer afin de mettre en place ce référentiel.

Adoptés: 10

Délibération " Admission en non-valeur "

Le Trésor Public nous demande d'admettre en non-valeur des facturations sur le service de l'eau et de l'assainissement pour un montant total de 1498,99€. Il s'agit de facturation de personnes ayant quitté la commune et ne répondant pas aux rappels du trésor public.

Il devient donc nécessaire de délibérer, afin de passer en non-valeur et de supprimer toutes ces lignes de facturation.

Adoptés: 10

Décisions urgentes et questions diverses

Point sur les dossiers en cours

*Présentation du DUERP, réalisé par Mr J VERNAZ, élu référent santé et sécurité au travail, en collaboration avec l'agent chargé de la mise en œuvre pour la commune Mr D POMMIER.

Ce document sera soumis au service santé et sécurité du CDG 26 pour avis. Il devra ensuite être validé par le CHSCT du CDG 26.

Il sera représenté au Conseil Municipal après approbation lors d'un prochain conseil.

*Reprise de tous les arrêtés de circulation et stationnement sur la commune. Route de Grignan, la zone de rencontre 20kms/h va être reculée, ainsi que la zone 30 km/h. En attente de la réponse du service voirie du département, car cet arrêté implique les RD 71 et RD 471.

*RPQS de l'eau potable en cours et réalisation du schéma directeur de l'eau potable (RPQS, devis en cours)

*Travaux d'installation de la 2^{ème} antenne mobile (STEP), tout le matériel est installé, Bouygues et SFR opérationnel, en attente de Free. Orange a décidé de ne pas mettre en place de matériel sur ce pylône prétextant une couverture suffisante, (discussion en cours avec les responsables départementaux car cette décision unilatérale implique défavorablement la commune de Colonzelle et certain quartier de Chamaret)

*Travaux maison Dessales, instruction PC et de l'AT terminés et validés. Par contre le 1er marché de travaux a été déclaré infructueux, notamment par une clôture prématurée du marché, un nombre très restreint des offres présentées (2) et offres bien au-dessus du budget prévu.

Aussi des décisions de la commission s'occupant de ce dossier ont été prises :

Modification du PC afin de réduire les coûts, surélévation supprimée (planchers béton en moins, surfaces de murs en pierres et infrastructures bétons moindres)

Revoir le bail de location du BAR en cours avec le propriétaire pour cause de date de fin de travaux non compatibles avec la fin du bail en cours.

Trouver des financements à ce projet par la vente de biens immobiliers

Prochain CM fin janvier



Petite réflexion civique, l'expert, le politique et le citoyen.....



Si l'on doit considérer comme normal de consulter celui qui sait ou qui a des connaissances, faut-il pour autant suivre à la lettre son avis ?

Autrement dit, est-il justifié de donner aux experts autant d'importance, ce qui change fondamentalement la nature de leur rôle qui devient alors un véritable pouvoir .

Ce pouvoir de l'expert amplifié sans retenue par les médias doit -il se substituer à la décision politique qui doit relever d'un processus démocratique, même si cette décision serait impopulaire ?

En démocratie le pouvoir obéit à des règles claires, or les choses sont différentes en matière d'expertise.

L'expert assume rarement les conséquences de ses décisions et il n'est pas exempt de suspicions notamment dans ses relations dans le domaine d'expertise concerné. Enfin un expert ne détient que rarement un savoir non contestable par un autre expert.

Qui plus est, les situations sur lesquelles les experts sont consultés ne dépendent généralement pas de leur seul savoir mais ont une dimension beaucoup plus large. Développant souvent leur savoir en vase clos les experts ne prennent pas toujours l'exacte mesure des enjeux qui préoccupent leurs contemporains

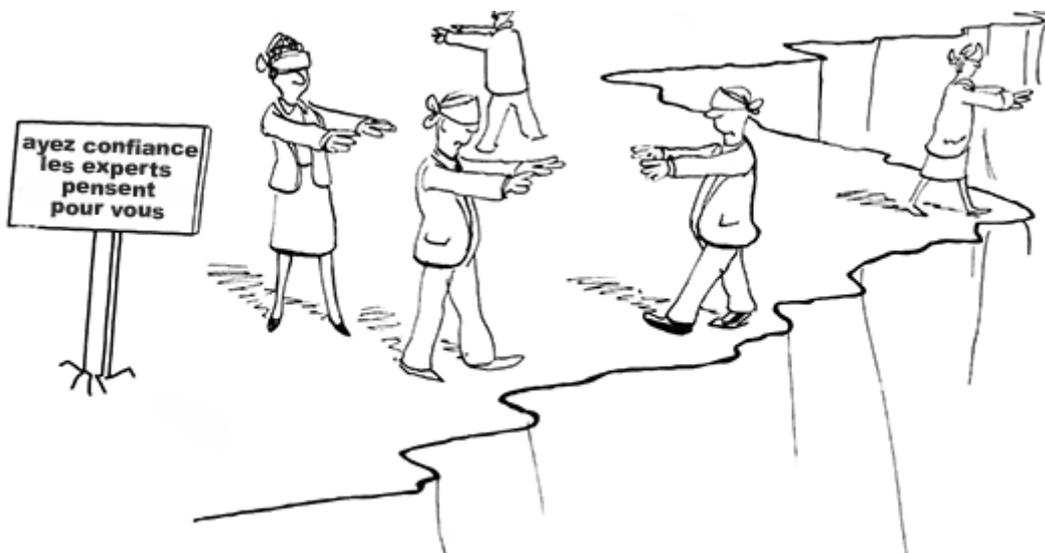
Au total se défaire totalement derrière une expertise c'est prendre le risque d'un affaiblissement pour la démocratie et d'une défiance des citoyens.

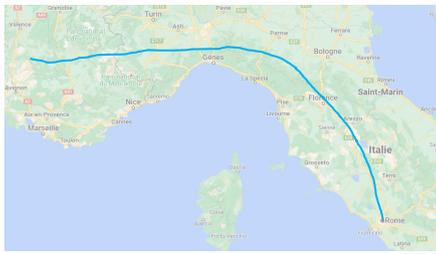
Les questions portées par la science ne font pas nécessairement sens pour ceux qui doivent prendre des décisions de même que pour les usagers.

A méditer avec comme de coutume, une petite référence morale et philosophique :

« Conseil tenu par les rats »
(Jean de La Fontaine, fable2- Livre II-1668) :

**« La cour en conseillers foisonne.
Est-il besoin d'exécuter,
L'on ne rencontre plus personne » .**





DE ROME A CHAMARET : ILS SONT FOUS CES ROMAINS?



Vous vous souvenez certainement de l'histoire de Xavier Sylvestre ? Ce bienfaiteur de Chamaret qui a fait don à notre commune d'une somme équivalente à plusieurs millions de nos €uros d'aujourd'hui, à la fin du 19^{ème} siècle. On en a même fait une pièce de théâtre l'été dernier.

Et bien dimanche 28/08 dernier en fin de matinée, par une belle journée ensoleillée, Jean Luc & Candida Guiton (Candi) nous proposaient avec un petit comité d'une vingtaine de personnes, d'aller visiter et voir le lieu présumé, où le mystérieux donateur aurait trouvé son fabuleux trésor ...

Quel rapport avec ce titre sur les Romains me direz-vous ? On y vient.

Xavier Sylvestre avait sa maison aux Chamblas, maison qui existe toujours, et qui est située à 2 pas du camping La Chamarade. Ce dernier était jadis une propriété Romaine, sans doute une villa que l'Empire pouvait être amené à donner à certains valeureux légionnaires ou responsables politiques pour leur faits d'armes ou leurs services rendus à Rome.

Dans les vignes attenantes, face à l'entrée de l'actuel camping, Jean-Luc Guiton est prolix sur sa vigne son terroir, et la typicité de son vin. Ce lieu aurait été autrefois un lac, où les sédiments et déchets organiques laissés par le temps, la faune et la flore, confèrent des propriétés organoleptiques très spécifiques au vin qui en est issu.

Presque au milieu du champ de vigne apparaît soudainement une buse de béton, que le Viticulteur ouvre devant nos yeux ébahis :

Par Jupiter, la trappe donne accès à un puits de pierre en bas duquel est érigé un mystérieux canal !

Bordé par des murs de pierre d'époque, ce canal aujourd'hui souterrain est orienté Nord-Est / Sud-Ouest. Et servait à l'alimentation en eau des constructions et villas éparses aux alentours.

Piqués par la curiosité, grâce à l'échelle apportée par Candi, certains d'entre nous descendent à tour de rôle, dans ce puits d'environ 3 mètres de fonds, et entreprennent d'emprunter le canal dans un sens ou dans l'autre ; munis de lampe de poche évidemment, car il y fait un noir d'encre, et une belle fraîcheur de grotte, qui tranche avec la chaleur encore estivale.

Malheur aux claustrophobes, et aux gens qui comme moi, sont gâtés par une nature, disons légèrement pondérale, vous n'irez pas loin : il faut être de petite taille, et ne pas craindre le resserrement du plafond, sans doute à cause du temps et de la géologie locale. Mais c'est très surprenant et bigrement intéressant, rapporteront nos apprentis Indiana-Jones !



Le fonds du puisard et les galeries
X



Un peu plus tard et légèrement plus au Nord du puits, en remontant le chemin entre ses vignes, Jean-Luc Guiton notre guide, hôte et Historien d'un jour, nous montre l'endroit précis où Xavier Sylvestre aurait trouvé son trésor. Enfouie certainement par une sorte de trésorier-comptable Romain, une cassette en pierre, pleine de monnaie d'époque, y avait été déposée. Vraisemblablement pour assurer la solde de légionnaires, ou de dépenses de mouvements d'armée.

Ho, l'endroit ne paie pas de mine, et est presque décevant, par rapport à ce que nous avons vu auparavant. On notera qu'il est situé tout près du lieu d'habitation de l'énigmatique Xavier Sylvestre. Sans doute chanceux, ou bien à la besogne, celui-ci n'aura pas eu à chercher bien loin pour trouver sa fortune, et la faire fructifier plus tard.

Quant au Romain qui a enterré là ou laissé se perdre les sommes ? Etait-ce voulu ? Etait-ce même su ? Est-il mort et son secret avec ? Ou bien était-il fou comme prétendent les Romains dans Astérix ? Nul ne le sait. En tout cas Chamaret s'en est bien contenté et le secret participe toujours au charme de notre commune.

Nous remercions vivement Candi & Jean-Luc GUITON, pour cette escapade oenotouristique matinée d'Histoire ancienne et contemporaine, et pour leur générosité : ils nous ont offert à l'issue un casse-croûte et une dégustation champêtre. Peut-être le vieux Sylvestre nous observait-il de son nuage ?



Ces histoires de Romains, ça donne faim



Article écrit par Charles Salètes – Conseiller municipal



Le coin des ASSOCIATIONS

Paroisse



Prêtre : Christophe RIVIERE

Équipe Relais CHAMARET :

- Irène PHILEMON, tel : 04 75 46 55 70, email pierre.philemon@orange.fr
- Suzanne GRET, tel : 04 75 46 54 57
- Jean-Paul OBERWEIS
- Agnès GRET (Chants)
- Marie-Madeline DE BAKER

Nous vous invitons à venir admirer la crèche à l'église de CHAMARET.

Joyeuses Fêtes de Noël

Bonne et Heureuse Année 2023.

Comité des fêtes
de Chamaret



Chaque jour est une fête !

Agenda (provisoire) :

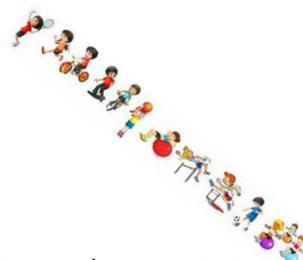
- Janvier -> Galette des rois / Apéro dinatoire avec les bénévoles
- Janvier -> Assemblée Générale
- Mars -> Saint Patrick
- Mai -> Marche pédestre + repas
- Août -> 231^{ème} fête de la Saint Barthélémy

Si toi aussi tu souhaites rejoindre la team -> Contact 06 59 51 76 63

Festivement votre !
Le comité des fêtes



Association de Sauvegarde de la Tour et du patrimoine de Chamaret



En cette période hivernale, l'ASTC souhaite vivement remercier ses Adhérents, Sympathisants & Bien-faiteurs. Une dédicace toute particulière au public et aux bénévoles venus toujours plus nombreux à nos manifestations.

Pour le programme 2023, nous en réservons la primeur à nos Adhérents lors de l'AG qui aura certainement lieu au printemps.

Tout ce que nous pouvons vous dire, c'est qu'il y aura de la « scène » à Chamaret, et que votre Conseil d'administration association est très motivé et déterminé, à faire resplendir le patrimoine Chamarétois ; et les projets sont nombreux et ambitieux.

Très belle fin d'année à tous et rendez-vous l'année prochaine en pleine forme.

Meilleurs vœux associatifs, culturels et patrimoniaux.

Toute l'équipe de l'ASTC !



ANIMATION ET LOISIRS CHAMARETOIS (ALC)

Voici quelques nouvelles de notre association « Animation et loisirs chamarétois ».

Tout d'abord, nous avons réuni tous les membres de notre association pour un repas offert le 22 novembre dernier. Les quarante personnes présentes se sont régalées et l'ambiance était sympathique.

Nous profitons de cette gazette pour rappeler qu'outre les marcheurs et les personnes se réunissant pour des activités jeux et cours d'informatique, les personnes du troisième âge sont les bienvenues (historiquement, l'ancienne association du troisième âge a été incluse dans l'ALC). Nous vous attendons donc chaleureusement.

Dans les prochaines activités à venir, le gouter de Noël et la galette des rois. Nous communiquerons les dates très prochainement et directement aux adhérents.

Nous souhaitons avec un peu d'avance tous nos vœux de santé et bonheur aux chamarétois.

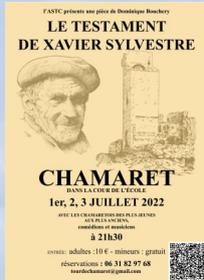
Pour ALC, Jeanne, Jeanne Marie et Franck



Huu Nghi Amitié France Vietnam

Assemblée Générale de l'association le 18 mars 2023 18h30,
suivi à 20h30 de la dernière création des Compagnons de la Pierre Blanche:
Le Père Noël est une ordure.

En 2022 à Chamaret...



Juillet : Théâtre



Juillet : Concert à la Tour



Août : Fête des haricots



Août : Vide grenier



Septembre : Concours de boules Verte Colline



Celebration du Nouvel An,



La célébration du Nouvel An date de l'époque de Jules César. Les Romains établirent le premier jour de l'année au premier janvier, jour consacré au dieu Janus, le dieu du renouveau. Cette fête donnait lieu à des grands festins.

Dans le calendrier républicain, l'année commence le jour où le soleil franchit le point équinoxial d'automne, la tradition voulait que le repas soit long et les plats nombreux : alors l'année nouvelle serait heureuse et prospère : d'où l'habitude de festoyer entre amis et d'échanger des vœux aux douze coups de minuit et surtout ne pas oublier de s'embrasser, si possible, sous une branche de gui que l'on aura cueilli sur un chêne le sixième jour de la nouvelle lune.

Au moyen-âge le gui était une plante sacrée que les Druides coupaient avec une serpette en or. Le gui était un remède contre les poisons et il assurait la fécondité.

Les Druides appelaient cette plante »La guérissant tout«. Ils embrassaient leurs visiteurs sous le gui pour leur porter chance et bonheur.

C'était la coutume de suspendre du gui, aux poutres des plafonds, pour assurer la prospérité de la maison et de ses habitants.

Il est de bon augure, pour les amoureux, de s'embrasser sous le gui : cela annonce un mariage dans l'année !!!!!

MM Daubigny (conseillère)



Et rendez-vous dimanche 8 Janvier pour les traditionnels vœux de la mairie

Célébrations Saint Jean François Régis

Janvier – Février – Mars 2023

Samedi 31 décembre – 17 h 30 -	Pas de messe
Dimanche 1 ^{er} janvier – 10 h 30	Grignan
Samedi 7 janvier – 17 h 30 - Epiphanie	La Roche Saint Secret
Dimanche 8 janvier – 10 h 30 - Epiphanie	Montségur sur Lauzon
Samedi 14 janvier – 17 h 30	Chamaret + bapt.
Dimanche 15 janvier – 10 h 30	Taulignan – St Vincent
Samedi 21 janvier – 17 h 30	Salles-sous-bois
Dimanche 22 janvier – 10 h 30	Tulette
Samedi 28 janvier – 17 h 30	La Baume-de-Transit
Dimanche 29 janvier – 10 h 30	Le Pègue
Samedi 4 février - 17 h 30	Rousset les Vignes
Dimanche 5 février – 10 h 30 – Prés. du Seigneur	Grignan
Samedi 11 février – 17 h 30	Réauville
Dimanche 12 février – 10 h 30	Montségur sur Lauzon
Samedi 18 février – 17 h 30	Solérieux
Dimanche 19 février – 10 h 30 -	Taulignan
Mercredi 22 février– 18 h 30 – Les cendres	Colonzelle
Samedi 25 février – 17 h 30	Salles-sous-Bois
Dimanche 26 février - 10 h 30- 1 ^{er} d. de carême	Tulette
Samedi 4 mars – 17 h 30	Bouchet
Dimanche 5 mars –10 h 30 - 2 ^e d. de carême	Grignan
Samedi 11 mars	Chantemerle-les-Grignan
Dimanche 12 mars – 10 h 30 -3 ^e d. carême	Montségur sur Lauzon
Samedi 18 mars – 10 h 30	Saint-Pantaléon-les-Vignes
Dimanche 19 mars – 10 h 30 – 4 ^e d. carême et St Joseph	Roussas
Samedi 25 mars – 17 h 30	Valaurie
Dimanche 26 mars – 5 ^e d. carême	Tulette